

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS**

**SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2023**

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à 20h30,  
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,  
Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 27 DEC. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame RIVOIRE Marion a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n°2023-85 Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du projet de réhabilitation du Presbytère**

*Exposé*

Monsieur le Maire explique que, suite à la consultation des habitants, ceux-ci ont souhaité que l'ancien presbytère soit transformé en un tiers-lieu : espace de vie sociale, d'animations culturelles, de rencontres entre les habitants, dans un esprit d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels.

Situé dans le bourg-centre de la commune, proche des écoles, de la salle des fêtes, de la bibliothèque et de la Mairie, cet espace servira de lien social et de partage au centre de la commune.

La réhabilitation se veut fonctionnelle (2 étages de près de 100 m<sup>2</sup> chacun, modulables et évolutifs) et énergétique (isolation extérieure par double mur ventilé, installation d'une pompe à chaleur, changement de tous les châssis actuels par du double vitrage, isolation de toiture en matériaux biosourcés).

Ce projet présente un quadruple objectif :

- Assurer une animation forte au centre du village
- Répondre aux souhaits des habitants
- Réhabiliter un ancien bâtiment en un bâtiment moderne et peu énergivore
- Conserver la mémoire de la commune et son patrimoine bâti en l'améliorant

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver les études et les travaux pour réaliser ce projet. Pour le financer il est indispensable de demander des subventions à divers organismes.

ETUDES		
Désignation	Montant HT	Montant TTC
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	20 650,80 €	24 780,96 €
Maîtrise d'œuvre (MOE)	73 295,20 €	87 954,24 €
Contrôle technique	5 800,00 €	6 960,00 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	2 834,50 €	3 401,40 €
Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	7 224,00 €	8 668,80 €
Etude des sols	9 050,00 €	10 860,00 €
Repérage Amiante avant Travaux (RAT)	420,00 €	504,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>119 274,50 €</b>	<b>143 129,40 €</b>

TRAVAUX			
Lot	Corps d'état	Montant HT	Montant TTC
1	VRD	67 156.19 €	80 587,43 €
2	Démolition / G.O	188 229.06 €	225 874,87 €
3	Charpente Métal	88 617.25 €	106 340,70 €
4	Mur Manteau Brique	73 575.84 €	88 291,01 €
5	Menuiseries extérieures	44 832.59 €	53 799,11 €
6	Menuiseries intérieures	33 643.57 €	40 372,28 €
7	Plâtrerie	43 257.67 €	51 909,20 €
8	CVC	56 430.00 €	67 716,00 €
9	Electricité	48 070.00 €	57 684,00 €
10	Sols Durs	16 491.77 €	19 790,12 €
11	Sols souples	5 502.66 €	6 603,19 €
12	Peinture	18 575.29 €	22 290,35 €
13	Ascenseur	28 737.50 €	34 485,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>713 119.39 €</b>	<b>855 743,27 €</b>

Considérant que le coût estimé à ce jour de l'ensemble de l'opération est de **832 393.89 € HT** soit **998 872.67 € TTC**, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation :

- de réaliser ces travaux selon les devis établis,
- de demander les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Etat (DSIL)	35%	291 337,86 €
Conseil Départemental	35%	291 337,86 €
Commune	30%	249 718,17 €
<b>Totaux</b>	<b>100%</b>	<b>832 393,89 €</b>

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser les travaux selon les devis préalablement établis et conformément au diagnostic,
- **d'approuver** le plan prévisionnel de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

La délibération est adoptée à :

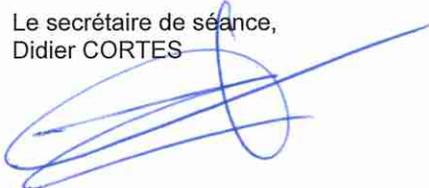
17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 27/12/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

